



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 10.09.2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

du préavis n° 45/2025 relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane »

		Séances			Emoluments	Signatures
		02.09.2025	jj.mm.aa	jj.mm.aa		
Rapporteur	Mijajlovic Pascal	x				
Membres	Marsoni Lucette	x				
	Koehler Stéphanie	x				
	Cassella Antonio	x				
	Aeberhard Marc	x				

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 septembre 2025, en compagnie de M. Jean-Marc Chavannes Municipal, à la maison de commune, afin de traiter le préavis n° 45/2025 relatif une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane ». La Commission le remercie pour sa disponibilité, ainsi que pour les explications détaillées et les réponses qu'il nous a fournies.

Comme annoncé dans le préavis, l'objectif est de financer ce remplacement de luminaires, car il permettrait à la Commune de faire des économies énergétiques, ainsi qu'une réduction de nuisance envers les riverains.

Le montant du présent préavis est de CHF 49'600.00 TTC, il sera financé par la trésorerie courante, l'investissement étant inférieur à CHF 50'000.00. D'ailleurs, la Commission des finances est surprise d'avoir été convoquée pour cet objet, alors que les conclusions ne recourent pas d'emprunt.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** Le préavis N° 45/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane » ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide:**
1. D'autoriser la Municipalité à remplacer l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane » ;
 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 49'600.00 TTC pour réaliser ces travaux ;
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.

Ont signé :

Marsoni Lucette

Stéphanie Koehler

Cassella Antonio

Aeberhard Marc

Mijajlovic Pascal

